

AVIS PUBLIC

Une demande d'autorisation pour le compte de Monsieur Pierre Turpel concernant deux forages géothermiques à Marnach a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau. (Référence EAU-AUT-25-0651)

Publication faite en exécution de l'art. 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours)

Clervaux, le 28 juillet 2025

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

